

**Inscription à une formation syndicale**

Remplir une fiche d’inscription par formation sauf s'il s'agit d'une formation en continu sur la même semaine

Nom de la formation : Date de la formation du au

|  |  |
| --- | --- |
| **Coordonnées du stagiaire :**  |  |
| Civilité : Homme Femme Je me définis autrement  |
| Nom : Prénom : Employeur :Type de contrat : Contrat privé Fonctionnaire Autre  Année de naissance : Mandat et responsabilités syndicales : Syndicat d'appartenance : Code postal de l’inscrit : Adresse personnelle : Email personnel**\***  : Téléphone perso :  |   |

Structure inscrivante (syndicat ou Solidaires local) En cas de doute, contacter son syndicat professionnel ou

Solidaires :

Email de contact de la structure inscrivante :

Formation facturable par le CEFI-Solidaires , voir explication page suivante

(CSE SSCT, CSE éco, CHSCT...) ? Oui Non

Adresse de facturation :

**\*Si possible adresse mail personnelle.** Nous attirons votre attention sur les risques de lecture des mails personnels (dont les mails syndicaux) sur les adresses mails professionnelles.

**L’élu.e** est maitre des formations qu’il veut faire, celles dont il a besoin, du choix de l’organisme. Chaque type de formation fait l’objet d’une demande officielle à envoyeur un mois avant. Il existe 4 types de formation, pour chaque cas il faudra envoyer une demande spécifique.

**Dans tous les cas ci-dessous les salaires sont intégralement pris en compte par l’employeur ( L2315-18)**

## **CSE : Formation économique et financière L2315-63**

* Financement des frais pédagogiques : pris en charges par le CSE. Durée de 5 jours . Pour tous les membres du CSE . Il est préférable d’envoyer le devis de la formation au trésorier du CSE avant la formation ( voir aussi le règlement intérieur de votre CSE qui peut prévoir un processus particulier)
* Demande de congés formation à envoyer à l’employeur : *demande\_cfess\_cse\_economique\_2021-32.odt*

## **CSE : La formation santé et sécurité L.2315-18**

* Financement des frais pédagogiques : : pris en charges par l’employeur. Durée : 3j si moins de 300 personnes, 5j si plus. 3 jours en cas de renouvellement de mandat. Pour tous les membres du CSE .
* Demande de congés formation à envoyer à l’employeur : *demande\_cse\_ssct\_2024.odt*

## **Les formations réalisées dans le cadre du CFESES, L2145-5**

Toutes les autres formations : droit du travail, protection sociale, référant harcèlement , égalité Femme Homme, communication, rédaction de tracts ….sont à prévoir en fonction de vos besoins.

Les salarié.es ( élu.es ou pas) peuvent utiliser 12 jours par an ( 18 dans certains cas).

* Demande de congés formation à envoyer à l’employeur : *demande\_cfeses\_ordinaire1.odt*
* Financement des frais pédagogiques : Il y a deux sources de financement, le fond paritaire attribué au CEFI, le budget AEP du CSE. ***Recommandation :*** *Le budget de fonctionnement ou AEP permet de planifier des formation qui correspondent à vos besoins rapidement ( la maitrise du temps est un facteur important).*

## **Les formations de défenseur.e Syndical.e (**L 1453-7, L 3142-12 et D 1453-2-8)

Demande de congés formation à envoyer à l’employeur : *demande\_defenseur.e\_syndical.e\_-11.odt*

- Les données personnelles recueillies dans le cadre du fonctionnement de ce site, sont celles strictement nécessaires à l’organisation matérielle des actions de formation, à la chaîne de facturations des formations lorsqu’il s’agit de l’exercice par les élus du personnel ou les mandatés syndicaux de leur droit à la formation, et au suivi de ce droit à la formation des équipes militantes.

* Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l’institut de formation « CEFI-SOLIDAIRES » et les données ne font l’objet d’aucun transfert à des tiers.
* Le délai de conservation des données personnelles est limité à 8 ans, soit la durée maximale de deux mandats d’élus CSE.
* Ces données personnelles ne sont consultées et traitées que par les personnes ayant à assurer la gestion de l’activité du CENTRE D’ETUDE ET DE FORMATION INTERPROFESSIONNEL “ CEFI-SOLIDAIRES ”, et, pour chacune, dans la limite stricte des besoins de la tâche à accomplir.
* Le président du CEFI-SOLIDAIRES est responsable du traitement des données.
* À tout moment, vous disposez d’un droit d’accès, de rectification ou d’effacement aux informations personnelles vous concernant en adressant un courrielà cefi@solidaires.org.
* Vous pouvez effectuer un recours auprès de la CNIL en cas de traitement abusif de vos données personnelles.